

UNE MISE À L'EAU DES CAGES PAS COMME LES AUTRES AUX ÎLES- DE-LA-MADELEINE

Par Karine Villemaire,
de la Direction régionale
des Îles-de-la-Madeleine

Malgré le climat d'incertitude qui régnait ce printemps en raison de la COVID-19, les organisateurs des activités entourant la traditionnelle mise à l'eau des cages aux Îles-de-la-Madeleine ont réussi haut la main à souligner, les 8 et 9 mai 2020, le début de la 145^e saison de pêche aux cages. Faisant preuve de créativité et d'ingéniosité, l'équipe de la Fondation Willie-Déraspe et ses collaborateurs ont su partager l'ambiance joyeuse et la frénésie qui étaient bien présentes sur les différents quais de l'archipel madelinot.

Dans une approche totalement virtuelle grâce aux nouvelles technologies et aux réseaux sociaux, les activités ont été diffusées en direct, dont le Rendez-vous des travailleurs de la mer, la bénédiction des bateaux ainsi que l'animation sur les quais de l'archipel avant le grand départ pour la mise à l'eau des cages et lors de celui-ci. Le thème de cette année, « Tous dans le même bateau », faisait référence aux pêcheries, bien évidemment, de même qu'à la solidarité indispensable tant en mer que dans le contexte de pandémie actuel.

Comme chaque année, l'activité a attiré l'attention médiatique locale et nationale. M. Boucar Diouf, artiste, biologiste et océanographe, assurait virtuellement la vigie pour le grand départ des bateaux de pêche. De plus, toutes les personnes ayant été à la vigie au cours des dernières années ont été invitées à adresser un message d'encouragement aux pêcheurs et aux travailleurs de la mer à l'aube d'une saison bien particulière. Ainsi, M. Vincent Graton, M. Mario Cyr, M. Patrice L'Écuyer, M. Ricardo Larrivée, M^{me} Évelyne Brochu et de nombreuses autres personnalités ont pu transmettre virtuellement des messages de prudence en mer et des vœux pour une bonne saison aux acteurs du secteur des pêches des Îles-de-la-Madeleine. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, a participé au Rendez-vous des travailleurs de la mer en compagnie de M. Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine. Le ministre a d'ailleurs profité de l'occasion pour féliciter les pêcheurs propriétaires ainsi que les entreprises de transformation pour la mise en œuvre rapide des protocoles



et des recommandations concernant la COVID-19, ce qui a permis d'assurer la sécurité des travailleurs de la mer. L'initiative « Le panier bleu », qui vise à ce que les produits marins du Québec se trouvent davantage dans les assiettes des consommateurs québécois, a aussi été soulignée.

Le 9 mai 2020, à 5 heures, le signal du grand départ a été donné et les 325 homardières des Îles-de-la-Madeleine ont quitté les différents quais de l'archipel pour mettre à l'eau leurs casiers à homards. Les images et les vidéos de la Mise à l'eau 2020 sont toujours accessibles sur la page Facebook « La mer sur un plateau ». Allez y jeter un œil!

Rappelons que les activités liées au début de la saison de pêche aux cages sont organisées par la Fondation Willie-Déraspe, qui s'est donné pour mission de faire connaître les ressources marines et les métiers de la mer tout en mettant en valeur le mode de vie maritime. Une mention spéciale est accordée aux collaborateurs qui ont rendu possible cette édition virtuelle, soit L'Île Imagin'air et CFIM. Soulignons aussi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a soutenu financièrement cet événement qui met en valeur le secteur des pêches, et ce, bien au-delà de l'archipel.

Bonne saison à tous et à toutes!

Photos : © Nigel Quinn

COVID-19 : DES CONSEILS POUR VOUS AIDER

COMMENT SE PROTÉGER SUR SON LIEU DE TRAVAIL

De près ou de loin, la situation liée à la COVID-19 touche tout le monde et nous force à revoir nos façons de faire. Afin de permettre d'y voir plus clair, l'Institut national de santé publique du Québec a publié des recommandations visant à protéger la santé des employés du secteur et des personnes qui fréquentent un milieu de travail lié à celui-ci :

- Recommandations concernant l'industrie de la pêche :
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2934-recommandations-peche-covid19>
- Recommandations concernant l'industrie de la transformation alimentaire :
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2952-transformation-alimentaire-covid19>
- Recommandations concernant la transformation des produits marins :
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2964-travailleurs-industrie-transformation-produits-marins-covid19>

DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX POUR VOUS SOUTENIR

Conscient des défis que pose la pandémie actuelle, le Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a dressé un inventaire des programmes de soutien gouvernementaux offerts aux entreprises et aux travailleurs de l'industrie. Pour connaître ces programmes et savoir s'il vous est possible d'en bénéficier, consultez le site Internet suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-employeurs-travailleurs-covid-19/#c56738>

**LES DÉFIS DU
SECTEUR DES
PÊCHES ET DE
L'AQUACULTURE
COMMERCIALES
POUR L'ACCUEIL
DE TRAVAILLEURS
ÉTRANGERS
TEMPORAIRES
DANS UN CONTEXTE
DE PANDÉMIE**

Par Omar Sarr,
de la Direction des analyses et des politiques
des pêches et de l'aquaculture

La rareté de la main-d'œuvre représente un des plus importants défis des entreprises de transformation du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales des régions maritimes. Pour combler leurs besoins de main-d'œuvre, ces entreprises ont de plus en plus recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui est géré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec.

Ce programme a pour objectif de fournir aux employeurs un accès à des travailleurs étrangers sur une base temporaire lorsque des Canadiens ou des résidents permanents ne sont pas disponibles et de s'assurer que ces travailleurs sont protégés. Par exemple, pour les usines de transformation du secteur des pêches, deux catégories de professions sont concernées principalement, soit les ouvriers et les ouvrières ainsi que les manœuvres.

En 2019, des usines de transformation du secteur des pêches de la Côte-Nord, des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie-Bas-Saint-Laurent ont embauché au total 151 travailleurs étrangers. Pour la saison de pêche commerciale 2020, plusieurs usines en avaient déjà engagé avant que les autorités en matière de santé publique du Québec ne décident du confinement de la population à cause de la COVID-19. Au total, 356 étrangers devaient travailler dans une dizaine d'usines de la Côte-Nord, des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie-Bas-Saint-Laurent.

DÉFIS LIÉS À LA COVID-19

Au Québec, la saison de la pêche commerciale débute généralement entre la mi-mars et la mi-avril. C'est à ce moment précis que les usines de transformation accueillent habituellement des travailleurs étrangers temporaires. Or, au Canada et au Québec, le confinement lié à la pandémie a commencé à la mi-mars. Au même moment, le Mexique était aussi en confinement. Précisons que la majorité de ces travailleurs recrutés dans le secteur des pêches au Québec viennent du Mexique.

Malgré la fermeture des frontières canadiennes et le confinement, le gouvernement fédéral a autorisé les travailleurs étrangers temporaires à entrer au Canada afin d'aider les entreprises canadiennes du secteur agricole et de celui des pêches. Ces deux secteurs sont considérés comme essentiels dans le contexte de la pandémie. Cependant, pour faire venir les travailleurs étrangers temporaires qu'elles avaient déjà recrutés, les entreprises de transformation de produits marins ont dû, notamment, faire face à des défis d'ordre administratif. En effet, malgré les protocoles sanitaires mis en place par les gouvernements du Canada et du Québec pour faciliter l'accueil de ces travailleurs dans des conditions respectant les normes sanitaires adoptées pour contrer la pandémie, les exigences administratives exceptionnelles auxquelles les travailleurs d'origine mexicaine ont été soumis à cause de la COVID-19 ont contraint plusieurs entreprises de transformation de produits marins à renoncer à leur embauche pour la saison de pêche 2020. Ainsi, sur les 10 entreprises qui avaient prévu accueillir des travailleurs étrangers temporaires cette saison, seulement 4 usines de la Gaspésie-Bas-Saint-Laurent ont pu le faire. Le nombre total de travailleurs étrangers temporaires accueillis dans ces usines s'élève à ce jour à 56, ce qui équivaut à 16 % du nombre qui était prévu. Notons que les travailleurs étrangers temporaires peuvent représenter jusqu'à plus du tiers du personnel d'une usine de transformation de produits marins. Se priver de ces personnes peut donc avoir un effet significatif sur les activités de production d'une entreprise.

**PÊCHES ET
AQUACULTURE
COMMERCIALES :
CONTINUITÉ
DES ACTIVITÉS
DU MAPAQ**

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) tient à rappeler que ses services sont maintenus malgré la situation actuelle liée à la COVID-19 et les différentes mesures de distanciation physique en vigueur. Que ce soit, par exemple, pour déposer un projet, faire le suivi de votre dossier, acquitter des frais ou poser des questions, le télétravail étant privilégié pour les employés de l'État, communiquez avec votre direction régionale ou le service des renseignements généraux avant de vous déplacer :

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CÔTE-NORD

418 964-8521

cote-nord@mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

418 368-7676

drg@mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE ET DES EAUX INTÉRIEURES

819 371-3971

dreei@mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION RÉGIONALE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

418 986-2098

drim@mapaq.gouv.qc.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 888 222-6272

info@mapaq.gouv.qc.ca

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU FONDS DES PÊCHES DU QUÉBEC

Par Moez Kheffi,
de la Direction des analyses et des politiques
des pêches et de l'aquaculture

À la suite de la première année de mise en œuvre du Fonds des pêches du Québec (FPQ), lancé en avril 2019, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne ont organisé une rencontre le 11 mars 2020.

Malgré le mauvais temps ce jour-là, une trentaine d'intervenants du secteur des pêches et de l'aquaculture ont pu participer à cette rencontre que l'on peut qualifier de réussie. Un bilan de la première année de mise en œuvre du FPQ a été présenté aux participants. En résumé, une quarantaine de demandes officielles de financement ont été déposées de mai 2019 à février 2020. Six projets ont déjà été acceptés pour un montant total de 708 000 \$ et quatre autres étaient en cours d'approbation ministérielle pour un montant total de 1,8 million de dollars. À la date de la rencontre, la majorité des demandes de financement faisaient toujours l'objet d'une analyse.

Les participants, qui représentaient différents centres de recherche, communautés autochtones ou associations, ont eu l'occasion d'échanger dans un groupe de discussion sur les problématiques et les enjeux importants de l'industrie. Cet exercice a permis de déterminer les types de projets à privilégier dans le cadre du FPQ pour l'année 2020-2021. Plusieurs types de projets rejoignaient les priorités qui avaient été établies lors de la première rencontre annuelle, tenue en 2019, soit :

- les projets collectifs plutôt qu'individuels qui font appel à la collaboration des différents acteurs de la chaîne de valeur pour assurer une meilleure cohésion entre les intervenants des domaines de la capture, de l'aquaculture, de la transformation et de la mise en marché;
- les projets qui améliorent le développement durable des pêches et de l'aquaculture en diminuant les impacts des engins de pêche, en limitant les prises accidentelles, en améliorant les performances environnementales de même qu'en évitant le gaspillage par une utilisation complète du poisson et la valorisation de ses produits et de ses coproduits;
- les projets qui améliorent la performance de l'industrie en nous permettant de diversifier nos marchés et d'accéder à ceux exigeant la certification et la traçabilité des produits.



Ces priorités continueront de s'appliquer en 2020-2021 et seront complétées par celles mises en évidence lors de la rencontre du 11 mars 2020, soit :

- les initiatives qui permettent d'obtenir ou de renouveler des écocertifications pour nos produits et d'améliorer le caractère durable des pratiques de pêche et d'aquaculture (développement d'appâts alternatifs, de nouveaux engins de pêche et de technologies novatrices pour une réduction des rejets de phosphore dans les piscicultures et la valorisation des coproduits dans les usines);
- les innovations et les partenariats scientifiques permettant la diversification de l'industrie des pêches et de l'aquaculture, notamment par le développement d'espèces émergentes ou à potentiel commercial;
- les travaux novateurs permettant de faire face à la pénurie de main-d'œuvre et d'augmenter la productivité et l'efficacité, notamment sur les plans des technologies énergétiques et numériques ainsi que de celles portant sur l'automatisation.

Les deux ministères accorderont donc une attention particulière aux projets découlant des priorités mentionnées ci-dessus, sans exclure tout autre projet admissible pertinent.